

**RAPPORT N° 02/4-02  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2001  
BUDGET PRINCIPAL**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif (Budget principal) du Maire pour l'exercice 2001.

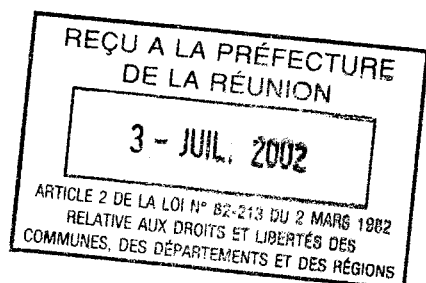
Les résultats du Compte s'élèvent pour les Sections :

- de Fonctionnement    à + 165 318 039,51 francs    soit + 25 202 572,65 euros,
  - d'Investissement    à - 98 276 950,12 francs    soit - 14 982 234,46 euros,
- et le solde d'exécution   à + 67 041 089,39 francs    soit 10 220 348,19 euros.

Les commentaires qui accompagnent le Compte figurent dans la note de présentation ci-après jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint**



**DELIBERATION N° 02/4-02  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002**

**OBJET**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2001  
BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-02 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(2 abstentions et 4 oppositions)**

**ARTICLE 1**

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du Budget principal de l'exercice 2001 :

**Recettes**

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 2001 évaluées par le Budget à	1 522 653 415,73 francs
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	1 345 108 149,15 francs
de laquelle somme, il convient de déduire celle de	1 472 542,94 francs

## DELIBERATION N° 02/4-02

au moyen de quoi,  
les recettes de l'exercice 2001 demeureront  
définitivement fixées à la somme de 1 343 635 606,21 francs

### Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2001  
s'élèvent à 1 522 653 415,73 francs

de laquelle somme,  
il convient de déduire celle de \* 246 058 898,91 francs

à savoir :

crédits ou portions de crédits  
restés sans emploi  
comme excédant le montant réel des dépenses 138 285 164,35 francs

dépenses non ordonnancées  
avant la clôture de l'exercice 2001 107 773 734,56 francs

---

somme égale à \* 246 058 898,91 francs

au moyen de quoi,  
les dépenses de l'exercice 2001 demeureront  
définitivement fixées à la somme de 1 276 594 516,82 francs

### CONCLUSION

Les recettes de toute nature étant de 1 343 635 606,21 francs  
et les dépenses de 1 276 594 516,82 francs

il est constaté, par conséquent,  
un EXCEDENT BRUT DE CLOTURE de \* soit 67 041 089,39 francs  
10 220 348,19 euros

à savoir :

un excédent de Fonctionnement de 25 202 572,65 euros  
un solde d'exécution en Investissement de - 14 982 234,46 euros

## DELIBERATION N° 02/4-02

Compte tenu des restes à réaliser :

en Section de Fonctionnement  
(0 - 39 498 982,69 francs)

- 39 498 982,69 francs

en Section d'Investissement  
(68 501 540,00 francs - 68 274 751,87 francs)

+ 226 788,13 francs

le RESULTAT NET s'élève à

+ 27 768 894,83 francs

soit

4 233 340,73 euros

### ARTICLE 2

Toutes les opérations de l'exercice 2001 sont déclarées définitivement closes.

### ARTICLE 3

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif 2001 / Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint



# **NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001**

## **I - LES RESULTATS FINANCIERS**

L'épargne de gestion de la Ville passe de 151 Millions de Francs en 2000 à 190 Millions de Francs en 2001. Cette amélioration est due à la forte diminution des opérations exceptionnelles entre 2000 et 2001. Ces opérations exceptionnelles en dépenses s'élevaient à plus de 39 Millions de Francs en 2000, pour un peu moins de 6 Millions de Francs en 2001.

L'épargne nette passe de 29,8 Millions de Francs en 2000 à 67,2 Millions de Francs en 2001.

L'augmentation de l'épargne nette qui passe de 9,614 Millions de Francs au Budget Primitif à 67,261 Millions de Francs au Compte Administratif est due essentiellement à :

- une économie de l'ordre de 14 Millions de Francs sur les charges de Fonctionnement ;
- des produits de Fonctionnement supplémentaires de l'ordre de 44 Millions de Francs.

En matière de dette, la Ville a emprunté un peu plus de 36 Millions de Francs pour un remboursement en capital d'un peu plus de 85 Millions de Francs.

L'encours de la dette par habitant est de 5.397 Francs alors qu'il est de 6.904 Francs pour les Villes de 100.000 à 300.000 habitants.

Enfin, l'encours de la dette sur l'épargne brute est de 4,7 années alors qu'il est de 5,6 années pour les Villes de 100.000 à 300.000 habitants.

## **II - L'INVESTISSEMENT EN 2001**

La Ville a réalisé 130,86 Millions de Francs d'Investissements en 2001 soit 119,77 Millions de Francs en équipement brut et 11,09 Millions de Francs en participations.

**BUDGET PRINCIPAL  
- REALISATIONS DES INVESTISSEMENTS 2001 -**

Montants en Francs

<b>THEMES</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>REALISATION</b>
Voirie et réseaux divers	48 860 197	27 525 507
Ecoles	46 504 806	33 355 035
Bâtiments communaux	23 329 782	16 383 300
Sports	12 581 301	8 751 408
Matériels et mobilier + véhicules	23 960 475	11 245 790
Acquisitions foncières	19 358 850	16 224 906
Participations aux opérations d'aménagements	14 290 453	11 092 903
Environnement	11 951 081	5 074 406
Etudes urbaines et déplacements	8 717 003	1 210 204
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209 553 948</b>	<b>130 863 460</b>

### **III - LE FONCTIONNEMENT**

Les charges de Fonctionnement courantes augmentent de 3,8 %.

Les dépenses de personnel évoluent de 2,2 % par rapport à 2000.

Les frais financiers diminuent de 3,9 % par rapport à 2000.

Les produits de Fonctionnement courants augmentent de 4,32 %.

Le produit de la Fiscalité passe de 205 Millions de Francs en 2000 à 211 Millions de Francs en 2001 ; les compensations de 19,9 Millions de Francs en 2000 à 24,49 Millions de Francs en 2001.

La Dotation de Solidarité Communautaire passe de 14,5 Millions de Francs en 2000 à 29,13 Millions de Francs en 2001.

En 2001, la Ville subit à nouveau l'effet du recensement général de 1999 essentiellement sur deux postes à savoir :

- l'Octroi de Mer qui passe de 219 Millions de Francs en 2000 à 216,9 Millions en 2001 ;
- la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement qui ne subit aucune variation, se maintenant à 169,9 Millions de Francs.